

Quelques mots sur la réforme sociale ministérielle :

L'organisation proposée est établie sur le pilotage réalisé par le responsable régional de l'action sociale. Ce responsable régional est un nouvel acteur de l'action sociale. Il sera recruté parmi les agents de catégorie A. Sa fonction consistera à organiser la mise en œuvre de l'action sociale ministérielle au niveau régional à partir des orientations et consignes définies au niveau national, comme si tous les territoires étaient égaux...SOLIDAIRES vous laisse apprécier.

La création de ce service régional de l'action sociale permettra de constituer des pôles métiers pour les missions où une mutualisation des moyens peut conduire à une montée en compétence et en efficacité. Les délégués départementaux deviennent chargés de mission, fonction ouverte aux agents de catégorie B ou C. Afin de maintenir un niveau de proximité, un référent de proximité sera désigné pour chaque département. Pour combien de temps ? Personne ne le dit et nous rappelons qu'actuellement certains départements n'ont même pas de délégué à l'action sociale.

SOLIDAIRES 82 ne croit pas à cette réforme! C'est la mort de l'action sociale de terrain.

Mise en place de la nouvelle organisation : septembre 2022

Sujet EPAF :

Le projet concernant le devenir des résidences de vacances prévoit de céder 14 résidences à un ou plusieurs opérateurs et investisseurs du tourisme social.

Les agents du MEFR conserveraient un accès à ces résidences à tarif préférentiel.

7 résidences sont néanmoins concernées, Vendres, Agay, La Baule, Saint-Lary, Prémaman, Gérardmer et La Saline, ainsi que 2 centres de colonie de vacances, Leucate et Mimizan.

Les salariés d'EPAF pourront bénéficier d'une reprise de leur contrat de travail par le nouvel opérateur ou du dispositif de rupture conventionnelle collective.

Action locale départementale :



Soumis aux contraintes sanitaires et de gestion du PASS, les membres du CDAS ont été dans l'obligation d'annuler une nouvelle fois l'arbre de Noël.

Les enfants âgés de 0 à 8 ans recevront les cadeaux commandés accompagnés d'une « valisette goûter ».

Les enfants âgés de 9 à 14 ans bénéficieront de titres cadeaux d'une valeur de 45€.

Les crédits alloués à la tenue de l'arbre de Noël ont été réinvestis dans l'abonnement « TOUT APPRENDRE ». Cet abonnement comprend le pack développement personnel et la presse.

Il est offert à tous les agents.

L'abonnement débutera le 1er novembre 2021 et prendra fin le 31 octobre 2022.

Arnaud Guitard, délégué à l'action sociale, vous communiquera tous les renseignements nécessaires.

Le séjour « British Camp » est reconduit à la base de loisir de Saint-Nicolas de la Grave, en intégrant cette année une journée à AQUALAND et une demi-journée de Paddle.

Le coût de ces 5 jours s'élève à 355€/enfant ; la participation demandée par famille sera de 140€.

La sortie « retraités » sera sur le thème « Au bonheur des dames ». Visite des commerces qui au XVIII et au XIX siècle ont contribué à la renommée de Montauban.

L'action dite de solidarité est reconduite pour les agents dont les enfants sont étudiants hors département Tarn-et-Garonne. Ces étudiants recevront un titre cadeau d'une valeur de 40€.

Dans le courant des mois prochains, un sondage va parvenir aux agents via la messagerie sur quelques actions envisageables, **IL EST IMPORTANT QUE CHACUN RÉPONDE** afin d'aider les membres du CDAS à se positionner.

SOLIDAIRES souhaite respecter les attentes de chacun.

Vos représentantes CDAS : Magali CAUSSE, Stéphanie BOURGER et Muriel PECHVERTY